

# CHEMTREAT CL-47

PRODUIT CHIMIQUE POUR LE CONTRÔLE DES MICRO-ORGANISMES  
SOLUTION

Systemes d'eau de refroidissement à recirculation industriel et commercial

COMMERCIAL

DANGER



**CORROSIF**

DANGER – CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :

Hypochlorite de sodium..... 6,36 %

Brome de sodium ..... 9,23 %

N° D'HOMOLOGATION : 28282  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU : (18,9, 114, 208, 1041, 1136) LITRES

**Fabriqué pour :**  
**ChemTreat Inc.**  
**4461 Cox Road**  
**Glen Allen, Virginie 23060**  
804-935-2000

En cas d'urgence reliée à ce produit mettant la vie ou les biens en danger, appelez à frais virés au (225) 334-7147

N'est pas homologué pour une utilisation aux États-Unis.

## AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## MODE D'EMPLOI :

### **SYSTÈMES D'EAU DE REFROIDISSEMENT À RECIRCULATION**

**INDUSTRIEL ET COMMERCIAL** – ChemTreat CL-47 devrait être incorporé directement à l'eau de refroidissement ou à toute section du système qui assurera un mélange suffisant. CHEMTREAT CL-47 doit être ajouté à l'eau de refroidissement pour donner une concentration totale de brome de 4,5 à 9,0 ppm. CHEMTREAT CL-47 à une dose de 15,3 ml par 1 000 litres d'eau donne une concentration chimique totale de brome d'environ 2,2 ppm, mais cette dose peut être requise plusieurs fois pour donner une concentration totale de brome de 2,2 ppm dans tout le système. La concentration totale de brome doit être vérifiée avec une trousse d'analyse et le produit doit être ajouté jusqu'à ce qu'une lecture de 4,5 à 9,0 ppm soit obtenue au point de purge. Certains systèmes peuvent être maintenus dans un état biologique satisfaisant en appliquant cette dose une fois par jour alors que d'autres répondront mieux à des doses de moins d'une fois par jour.

**PASTEURISATEURS INDUSTRIELS** – (Tels les pasteurisateurs pour les aliments, les boissons et les procédés industriels) – Pour le contrôle des bactéries et des champignons dans les pasteurisateurs industriels, ajouter de 26,4 à 52,8 ml par 1 000 litres d'eau du système pour arriver à contrôler. Pour maintenir le contrôle, ajouter suffisamment de CHEMTREAT CL-47 pour obtenir une concentration totale de 4,5 à 9,0 ppm de brome dans tout le système. (15,3 ml par 1 000 litres d'eau donnent une concentration totale de brome de 2,2 ppm)

### **SYSTÈMES D'EAU INFLUENTE DES USINES DE PÂTES ET PAPIER** –

CHEMTREAT CL-47 doit être ajouté à la prise d'eau brute avant le boîtier du filtre, l'économiseur ou l'eau de procédé. Ajouter une quantité suffisante pour obtenir une concentration totale de brome de 4,5 à 9,0 ppm. CHEMTREAT CL-47 à une dose de 15,3 ml par 1 000 litres d'eau donne une concentration chimique totale de brome d'environ 2,2 ppm, mais cette dose peut être requise plusieurs fois pour donner une concentration totale de brome de 2,2 ppm dans tout le système. La concentration totale de brome doit être vérifiée avec une trousse d'analyse et le produit doit être ajouté jusqu'à l'obtention d'une lecture de 4,5 à 9,0 ppm. Certains systèmes peuvent être maintenus dans un état biologique satisfaisant en appliquant cette dose de façon intermittente alors que d'autres systèmes peuvent nécessiter une application continue.

**LAVEURS D'AIR** – Pour le contrôle des micro-organismes dans les systèmes industriels de laveurs d'air ayant des éléments d'élimination des brouillards.

Pour le contrôle des micro-organismes dans les systèmes industriels de laveurs d'air, ajouter suffisamment de CHEMTREAT CL-47 au puisard du laveur d'air ou à l'eau refroidie pour obtenir une concentration totale de brome de 4,5 à 9,0 ppm. Il faut nettoyer les systèmes très encrassés avant de commencer le traitement. CHEMTREAT CL-47 à une dose de 15,3 ml par 1 000 litres d'eau donne une concentration chimique

totale de brome d'environ 2,2 ppm, mais cette dose peut être requise plusieurs fois pour donner une concentration totale de brome de 2,2 ppm dans tout le système. La concentration totale de brome doit être vérifiée avec une trousse d'analyse et le produit doit être ajouté jusqu'à ce qu'une lecture de 4,5 à 9,0 ppm soit obtenue au point de purge. Certains systèmes peuvent être maintenus dans un état biologique satisfaisant en appliquant cette dose une fois par jour alors que d'autres répondront mieux à des doses de moins d'une fois par jour.

**SYSTÈMES DE TRANSFERT DE LA CHALEUR** - (Tels les condenseurs évaporatifs, stérilisateurs hydrostatiques et autoclaves) - CHEMTREAT CL-47 doit être appliqué aux mêmes taux que ceux prescrits ci-dessus et de la même façon. Il devrait être incorporé au système à un point où l'on pourra obtenir un mélange uniforme comme le bassin, la cuve de décantation ou tout autre réservoir ou cuve d'où l'eau traitée circulera uniformément dans tout le système.

**REMARQUE :** Les concentrations d'halogène mentionnées dans les différentes applications sont exprimées comme étant du brome. Comme la plupart des trousse d'analyse pratique pour l'halogène oxydant donnent les valeurs en termes de chlore, multiplier simplement la lecture obtenue par la trousse d'analyse (comme du chlore) par 2,25 afin d'obtenir l'équivalent en brome mentionné dans les présentes directives.

**PRÉCAUTIONS : DANGER GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Corrosif pour les yeux et la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut être mortel si avalé ou inhalé. Ne pas avaler. Ne pas inhaler les vapeurs ou les embruns.

Porter des lunettes de sécurité et un écran facial, une combinaison protectrice, un pantalon long, une chemise à manches longues, des bottes et des gants résistant aux produits chimiques lors de manipulation de ce produit. Se laver avec soin à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Destiné à un usage dans les systèmes de transfert et de mélange fermés uniquement.

### **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalé. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.

Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Aspirer le produit peut causer des dommages pulmonaires. Des dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer le recours à un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions peuvent être nécessaires.

**ÉLIMINATION :**

Contenant réutilisable :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Tous les autres contenants :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est toxique pour les poissons et d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas contaminer l'eau par le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )